



## TERMES DE REFERENCE POUR LE CONSULTANT EN ADMINISTRATION RESEAUX ET SECURITE DES SYSTEMES

### 1. Contexte et justification

Dans ses missions, l'ANSD assure la coordination statistique des différentes structures productrices de données au Sénégal.

Au cours de l'année 2007, deux études majeures ont été menées dans le domaine des systèmes d'Information. Il s'agit du Schéma Directeur Informatique (SDI) et de l'Etude du système de liaison électronique entre le siège et les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD).

Une forte recommandation a été la modernisation du réseau informatique de l'Agence pour l'adapter à ses besoins en mettant principalement l'accent sur la sécurité, la disponibilité et la fiabilité.

Dans ses nouvelles orientations, l'Agence compte sur une utilisation efficiente des technologies de l'information et de la communication pour une plus grande efficacité dans l'exécution de ses missions. Cela passe entre autre par l'adaptation du réseau informatique aux besoins de l'Agence et sa sécurisation.

Outre le personnel permanent travaillant quotidiennement pour l'atteinte de cet objectif, l'ANSD a eu recours, de mai 2007 à juin 2008, aux services d'une consultante en réseaux et sécurité. Pour vacance de poste, l'ANSD souhaite procéder à son remplacement. Le travail d'équipe et le sens de la complémentarité ont été privilégiées jusque là. En réalité, ce poste nécessite une très grande disponibilité, des compétences techniques, une autonomie et de la rigueur ; qualités que l'ANSD recherche chez le consultant à recruter.

### 2. Mission du consultant

Le consultant travaillera sous l'autorité du Directeur Général et du Directeur du Management de l'Information Statistique de l'ANSD. Il interviendra sous la supervision technique du Chef de la Division des Systèmes d'Information et des Bases de données sur des tâches couvrant les activités suivantes:

- Appui dans la remise à niveau et le maintien du réseau principal
- Amélioration de la productivité des réseaux et optimisation du parc informatique
- Organisation de la maintenance préventive et contrôle de la qualité de service
- Définition des paramètres et d'outils d'analyse des performances
- Pilotage des interventions en cas d'anomalie et prise de décisions appropriées
- Veille technologique et garantie de la continuité des services
- Etude de la cohérence des différents outils utilisés dans le réseau et leur impact sur les performances; en particulier la consommation en bande passante des logiciels

- Appui dans la définition d'une nomenclature des utilisateurs et des ressources réseau pour une meilleure administration
- Aide dans la proposition d'organisation du réseau en fonction des objectifs de l'agence et en adéquation avec la nouvelle politique de sécurité
- Mise en œuvre de la nouvelle organisation retenue et surveillance de son bon fonctionnement pendant la durée du mandat (en assurer l'administration)
- Evaluation de la politique de sauvegarde actuelle et l'amélioration si besoin est
- Appui dans l'évaluation du niveau de sécurité vu de l'intérieur et de l'extérieur
- Appui dans l'analyse de l'architecture du réseau et du principe de cloisonnement
- Configuration des éléments de sécurité (routeurs, firewall, etc.) et vérification des flux autorisés/interdits
- Appui dans la mise en place de la messagerie d'entreprise (Exchange Server 2003)
- Etude dans quelle mesure les outils libres peuvent être progressivement intégrés au réseau pour diminuer les charges de maintenance logicielle et de gestion de licences
- Appui dans l'élaboration de la documentation du réseau.

### **3. Documents**

Le consultant produira :

- Une fiche mensuelle de ses activités
- Des rapports d'activités trimestriels pour la suite du mandat
- Une mise à jour de la documentation du réseau
- Les documents techniques appropriés pour toute configuration.

Tout document technique produit reste la propriété de l'ANSD.

### **4. Volume des prestations et lieu d'affectation**

Le volume des prestations est de six (06) mois à réaliser à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Les horaires de travail du consultant sont celles de l'Agence : du lundi au jeudi de 8h à 17h avec une pause déjeuner de 13h30 à 14h30 ; le vendredi de 8h à 17h 30 avec une pause déjeuner de 13h30 à 15 h.

Des déplacements sont à prévoir auprès des Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) et de l'ENSAE.